

Discrimination, Harcèlement, Agression : c'est quoi ?

Les manifestations des discriminations sont diverses, elles découlent souvent de stéréotypes et préjugés. Elles comprennent aussi bien les commentaires sur l'apparence physique, que tout traitement défavorable d'une personne en raison de son sexe, son genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa confession ou absence de confession religieuse, sa classe sociale, sa capacité physique, son handicap ou son âge. De manière générale, tout agissement ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant est considéré comme une discrimination et est à bannir.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique. Il peut prendre plusieurs formes : moral, physique ou sexuel. Plus spécifiquement, est qualifié de harcèlement sexuel tout propos ou comportement - uniques, graves ou répétés - à connotation sexuelle, non consentis.

Une agression est un acte de violence qui porte atteinte à l'intégrité d'une personne, qu'il soit verbal, physique ou sexuel. Constitue une agression à caractère sexuel toute atteinte sexuelle commise par un individu sans consentement, avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Que dit la loi ?

Discrimination : Passible de 3 ans de prison de 45 000 € à 225 000 € d'amende (Art. 225-1 à 225-4 du Code Pénal).

Harcèlement sexuel : Passible de 2 ans de prison 30 000 € d'amende (Art. 222-33 du Code Pénal).

Agression sexuelle : Passible de 5 ans de prison 75 000 € d'amende. (Art. 222-22 et Art. 222-27 du Code Pénal).

Viol : Passible de 15 ans de prison (Art. 222-23 du Code Pénal)

Victime ou Témoin ?

Écrivez à :

ecoute@rempart.com



REMPART

Le patrimoine comme trait d'union

1 rue des Guillemites, 75004 Paris
01 42 71 96 55

www.rempart.com

ET LE RESPECT, ON EN PARLE ?

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION



 **REMPART**
MISSION PATRIMOINE

Parfois entendu sur les chantiers

Cassoss !

Si on peut même plus mettre une main au cul

T'es grave bonne avec ce short

Je peux dire "elle" mais ça reste un mec

Je vais plutôt prendre des gars, c'est trop dangereux

La pioche c'est pas pour les pédés

Mais quel mongol !

Les jeunes ils foutent plus rien

Ça vient de ton pays ça, tu devrais connaître !

Pour un gros tu bosses bien en fait

L'Éthique et l'intégrité à REMPART

La mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle au sein des associations et sur les chantiers de bénévoles est notre objectif.

Nous voulons fournir à chaque participant-e un environnement stimulant, respectueux et sûr. Dans cette perspective, REMPART s'efforce d'être aussi inclusif et équitable que possible dans toutes ses activités. Toute personne participant à un projet REMPART s'engage à respecter les valeurs de l'Union.

Les valeurs REMPART

Le mouvement REMPART est porteur de valeurs d'égalité, de tolérance, d'entraide, d'inclusion, de respect, de solidarité, d'altérité et de fraternité.

REMPART affirme sa volonté de créer et dynamiser les liens sociaux au cœur d'une action culturelle et patrimoniale qui promeut le vivre ensemble pour construire une société véritablement inclusive où chacun-ne trouve sa place.

Engagements pour des chantiers éthiques

Les chantiers de bénévoles sont un lieu de vie collective où chaque personne doit être considérée avec respect. Ils se veulent être une expérience dont chacun-e repart enrichi-e.

Les équipes d'animation et responsables d'associations s'engagent à faire preuve d'exemplarité et à faire respecter les valeurs REMPART sur leurs chantiers.

Un vade-mecum REMPART du bon comportement à adopter face aux discriminations et agressions existe. Vous pouvez le consulter sur www.rempart.com, rubrique "Participer à un chantier".



Victime ou Témoin

De la remarque anodine à l'agression caractérisée, quelle que soit la personne mise en cause, ne restez pas dans le silence. Des moyens d'action et d'écoute existent.



Je suis légitime !

Si je me sens blessé-e,
Si je suis victime,
Je peux me défendre, exprimer mon désaccord.
Je me confie, je me tourne vers une personne de confiance.

J'agis !

Si je suis témoin,
J'alerte, j'ose dire non, j'interviens lorsque cela est possible, j'interpelle les autres témoins.
Je rassure, j'écoute la personne, je l'aide tout en respectant sa parole et ses choix.



En cas de besoin, je me tourne vers un-e encadrant-e, l'association locale ou encore REMPART, pour m'aider dans mes questionnements et démarches.



Il n'est jamais trop tard pour parler ou réagir, REMPART reste à votre écoute.

Contactez-nous sur : ecoute@rempart.com

Des numéros d'aide et d'écoute

3928 : Numéro unique de signalement des discriminations.

3919 : Numéro d'écoute gratuit destiné aux femmes victimes de violences.

Le 17 : numéro d'urgence, pour appeler la police ou la gendarmerie (ou le 112 d'un portable, appel gratuit).

Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes ou dans l'incapacité de parler.